

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N° 17

présenté par

Mme Beaudouin-Hubiere et M. Savatier

ARTICLE 9

À l'alinéa 9, supprimer le mot :

« , notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter tout flou juridique autour des conditions justifiant le recrutement d'agents contractuels en raison de « la nature des fonctions » ou des « besoins du service ». Il propose de fait de rendre limitatifs les cas énoncés dans le 2°.